

2019

7lieux.fr

« 7lieux » Association loi 1901 à but non lucratif «7Lieux» 379, rue du Maréchal Leclerc - 59262 Sainghin-en-Mélantois - France

Bulletin d'inscription

GRATUIT le **CONCOURS PHOTO « 7LIEUX »**
« vos meilleures photos des chemins du mélantois 2019 »
Pendant « Les Chemins du Mélantois » le dimanche 15 SEPTEMBRE 2019
Renseignements au 03 20 34 90 62

[Pourront concourir uniquement les personnes ayant signé et rendu ce document d'inscription](#)

Nom Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tél. : Email :

Date de naissance :

Déclare participer au concours photo « vos meilleures photos des chemins du mélantois 2019 » et avoir pris connaissance du règlement du concours porté au dos de ce document d'inscription et en respecter toutes les clauses sous peine d'annulation à l'inscription au concours photographique.

Liste des photos prises et déposées en journée du dimanche 15 septembre 2019 :

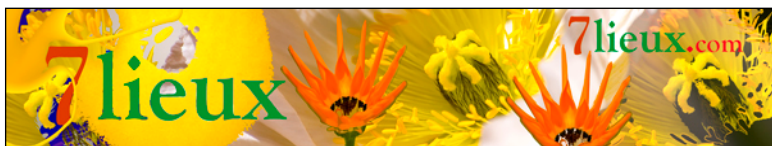
1 N°	Titre :
2 N°	Titre :
3 N°	Titre :
4 N°	Titre :
5 N°	Titre :
6 N°	Titre :
7 N°	Titre :

Appareil Photo Numérique Utilisé

A Sainghin-en-Mélantois le 2019

Signature précédée de « Lu et approuvé » :
(contre signé par un parent ou responsable légal si moins de 18 ans)

[Règlement au dos à signer...](#)



2019

7lieux.fr

« 7lieux » Association loi 1901 à but non lucratif «7Lieux» 379, rue du Maréchal Leclerc - 59262 Sainghin-en-Mélantois - France

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2019 « vos meilleures photos des chemins du mélantois 2019 »

Article 1 : THÈME

L'association « 7lieux » organise un concours photo sur le thème « **vos meilleures photos des chemins du mélantois 2019** » le dimanche 15 septembre 2019 pendant l'événement sportif « les Chemins du Mélantois 2019 ».

Article 2 : FORMAT

Seuls les photographies en fichiers numériques du 15 septembre 2019 seront acceptées et jugées par le jury 7lieux.

Article 3 : CONDITIONS - INSCRIPTIONS

Ce concours est ouvert à tout public. A tous les photographes amateurs non professionnels, sans critère d'âge, inscrits avant le dimanche 15 septembre 2019 et au plus tard le jour « J » de 8h00 à 9h00. Chaque participant pourra déposer au maximum 7 photographies conformes au thème cité précédemment mais ne pourra être primé qu'une seule fois. C'est le sportif dans la Nature qui doit être photographié. Les photographies doivent être prises uniquement lors de la journée du dimanche 15 septembre 2019 entre 9h et 18h et déposer au siège de l'association « **7lieux** » 379 rue du Maréchal Leclerc, place de l'église à Sainghin-en-Mélantois au plus tard à 19h le dimanche 15 septembre 2019.

Pour contacter les représentants « 7lieux » ou déposer vos fichiers numérique, un tel Fr : 03 20 34 90 62

Article 4 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

L'association pourra utiliser à des fins non commerciales tous les clichés qu'elle aura réceptionnés pour le concours et aucune rémunération ne sera due à ce titre. Les gagnants seront prévenus par courriel ou courrier postal et les résultats et photos gagnantes apparaîtront sur le site internet : www.7lieux.fr

Il y aura une possible parution sur les journaux locaux.

L'auteur et le nom de la photographie seront mentionnés au bas de la photo (sauf avis contraire du photographe).

Article 5 : DROITS DES TIERS

Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent et en outre les photographies représentant des personnes plus ou moins reconnaissables.

Article 6 : RESPONSABILITÉ

A réception des copies des fichiers numériques, les organisateurs en prendront le plus grand soin, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol. Le fait de signer le bulletin de participation et de déposer les fichiers numériques oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

Article 7 : DÉPÔT DES PHOTOGRAPHIES

Les photographies doivent être prises uniquement lors de la journée du dimanche 15 septembre 2019 entre 9h et 18h et déposer en fichiers numériques au siège de l'association « **7lieux** » 379 rue du Maréchal Leclerc, place de l'église à Sainghin-en-Mélantois au plus tard à 19h le dimanche 15 septembre 2019.

Article 8 : JURY et PALMARÈS

La photographie sera jugée sur trois aspects : le respect du thème, la technique et l'originalité. Les 7 meilleures prises de vues et titres de tous les participants inscrits seront sélectionnés par le jury « **7lieux** » pour la constitution de la liste des 7 gagnants.

A l'issue du concours, un jury, désignée par l'Association « **7lieux** » délibérera dans les 2 mois qui suivront et sélectionnera 7 photos gagnantes (une photo par candidat gagnant). Les auteurs des photographies primées seront récompensés par des lots.

Signature précédée de « Lu et approuvé » :

(contre signé par un parent ou responsable légal si moins de 18 ans)